

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Mai 2017

L'an deux mil dix sept, le dix Mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 2 Mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DESPORT Martial, Maire.

Présents : DESPORT Martial, AURAS Stéphane, CAGIGAL Romuald, DESVARD Nadège, DUPUIS Éliane, DUPUIS Eric, VERGNAUD Josiane, DUROSIER Gérard, Cécile SAID HOUSSEINE, MAURIN Jean-Bernard, CARNEIRO Sergio
Excusée : VACHERON Mylène,

Excusés avec Procuration : TUROTTE Pascal pour DUROSIER Gérard

CLOCHARD Stéphane pour MAURIN Jean-Bernard

Secrétaire de séance : Mme DESVARD Nadège

DM 2017_01

La décision modificative suivante est soumise au Conseil Municipal :

2017 – BUDGET GÉNÉRAL DM N°1			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	BP 2017	PROPOSITION MAIRE	TOTAL AP DM
020 DEPENSES IMPREVUES	4023.34 €	- 2.24 €	4021.1 €
OPERATION 277	2 620	+ 2.24 €	2622.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour)

- Accepte la décision modificative proposée ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire des démarches liées à l'exécution de cette décision

Avancement de grade de Mickaël BON et Béatrice PLUCHON

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire propose à l'équipe municipale de fixer les ratios d'avancement de grade pour le SIVOS comme suit :

NOMS / PRENOMS	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
BON Mickaël	C	Adjoint Techniques Territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100
PLUCHON Béatrice	C	Adjoint Techniques Territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour), décide d'adopter les ratios ainsi proposés, et ces avancements de grade à partir du 1^{er} Août 2017.

Enquête publique – Carrière à Graves Saint Amant

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une enquête publique est ouverte du mercredi 17 mai au vendredi 16 juin 2017, portant sur la demande présentée par la SAS Carrières AUDOIN ET FILS dont le siège social est situé à GRAVES ST AMANT, en vue d'être autorisée au renouvellement et à l'extension d'une carrière de sable et graviers à ciel ouvert située sur la commune de GRAVES ST AMANT aux lieux-dits « La Rente d'Ortre » et « Bois du Breuil ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour) autorise l'ouverture de cette enquête publique.

Adhésion au volet numérique de l'ATD 16

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'initiative du SDITEC portant sur la mutualisation de l'ingénierie territoriale en Charente, l'ATD 16 et le SDITEC envisagent un éventuel rapprochement afin de garantir la meilleure offre de services possibles aux communes et EPCI de Charente.

A ce titre, l'ATD 16 a été retenue comme structure porteuse de cette nouvelle entité d'ingénierie unifiée. Pour ce faire, les statuts de l'ATD 16 devraient faire l'objet d'une adaptation, lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'intégrer un volet numérique et informatique correspondant strictement aux missions rendues actuellement par le SDITEC. L'adhésion à ce nouveau bouquet de services est totalement indépendante de l'adhésion aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Assistance Juridique de l'ATD 16. Le SDITEC ferait quant à lui l'objet d'une dissolution.

Outre son volet numérique et informatique, l'ATD 16 reprendrait également l'ensemble des biens, personnels et contrats du SDITEC. Les conditions techniques, financières et humaines du service proposé aux adhérents (montant de la cotisation etc..) seraient, par conséquent, inchangées.

Dans ce contexte et afin de s'assurer de la légitimité et de la faisabilité de cette démarche, il convient que les différentes collectivités actuellement adhérentes au SDITEC ou bénéficiant de prestations de services sous convention, adhèrent à l'ATD 16 au titre de ses futures missions d'assistance numérique et informatique sous réserve de l'occurrence des différents faits évoqués précédemment.

Bien entendu, cet engagement ne sera rendu effectif qu'au terme de la levée des réserves évoquées dans le délibéré ci-après.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5511-1 ;

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil Départemental de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale ;

Vu la délibération n°DAG_2017_01_R03 de l'Assemblée Générale de l'ATD 16 en date du 23 janvier 2017 approuvant le principe d'une coopération organique avec le SDITEC ;

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale ;

Considérant l'intérêt de la collectivité pour un service d'assistance numérique et informatique mutualisé à l'échelle départementale ;

Considérant le projet de l'ATD 16 et du SDITEC d'unifier, au sein de l'ATD 16, l'offre d'ingénierie actuellement proposée par les deux entités ;

Considérant que les conditions techniques, financières et humaines du service proposé par l'ATD 16 seront identiques à celles actuellement proposées par le SDITEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour) :

*DECIDE d'adhérer à l'ATD 16, l'agence technique de la Charente pour son assistance numérique et informatique sous réserves :

- De la création de ce volet au titre des missions proposées par l'ATD 16
- De la dissolution effective au SDITEC, de sa liquidation et du transfert de l'ensemble de ses biens, personnels et contrats au sein de l'ATD 16
- Du maintien pour 2018, par l'ATD 16, du barème de cotisations, et des tarifs des prestations de service proposés en 2017 par le SDITEC à ses adhérents.

*PRECISE que cette adhésion sera rendue effective dès que les trois réserves susmentionnées seront réunies.

*DESIGNE Monsieur AURAS Stéphane comme son représentant titulaire à l'Agence et Monsieur DESPORT Martial comme son représentant suppléant.

Modifications des statuts fourrière

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le Conseil syndical lors de sa séance du 9 février 2017.

Celui-ci porte exclusivement sur la réécriture des articles 6.03 et 6.04 du fait des fusions de communautés de communes ou d'agglomération au 1^{er} janvier 2017.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membre de se prononcer sur ses modifications de statuts.

Monsieur le Maire, soumet le projet modificatif de statuts au Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour) accepte cette modification.

Vente voirie communale « Chez Couillebeau » à Mr JACOB

Monsieur le Maire explique que la famille JACOB souhaite que la commune lui cède ou lui vende la voirie du village du lieu-dit de « Chez Couillebeau » et que Monsieur JACOB prendra en charge les frais d'actes. La vente s'effectuera par acte administratif pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (13 voix pour) accepte cette vente à Monsieur JACOB.

Questions diverses

- Visite de Mr GOURINCHAS le mardi 16 Mai à 17H à la Mairie
- Mr le Maire souligne son mécontentement sur le nombre de conseillers présents à la cérémonie du 8 Mai
- Problème de tuyauterie dans les douches de la salle de basket (pas de débit) + Propreté de la salle des sports
- Aménagement du bourg – fouilles archéologiques : concernant la place rien de plus que des ossements ; dans la Garenne il y aurait des superpositions de plusieurs temps historiques. (Cf Mr DUFRONT pour le syndicat d'eau, prévu dans le courant du premier semestre.)
- Extension de réseaux « Le Cluzeau » Chez Mr MOUNIER : 2 terrains sont à construire mais il y a un besoin d'extension électrique.
Si la mairie ne participe pas aux frais : il n'y aura pas de possibilité de construction, mais le SDEG peut tout prendre en charge pour un montant de 1 595€. Le conseil municipal donne un avis favorable pour que la commune prenne en charge les frais d'extensions..
- Voirie communale et chemins ruraux : certains agriculteurs n'ont pas appliqué les injonctions données il y a maintenant 1 an. Un courrier va être renvoyé avant les vendanges.
- Bouchage de trous dans chemins blancs : début juin, nous attendons les bonnes volontés et le prêt de matériel.

La séance est levée à 20h00.